



Sous Cluster VBG

STRATEGIE DU SOUS CLUSTER VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I. Contexte:

Le Mali est un vaste pays saharo-sahélien de 1 241 238 km² enclavé au sein de l'Afrique de l'Ouest. En 2009, la population malienne était estimée à 14,5 millions d'habitants dont environ 50,4% sont constitués de femmes et 70% vivent en milieu rural. Le Mali fait partie des 10 pays les plus pauvres du monde (175^{ième} sur 187, IDH 2011) avec près de $\frac{3}{4}$ des pauvres en milieu rural. Depuis quelque temps, le Mali fait face à trois crises importantes, à savoir (i) la crise alimentaire; (ii) le conflit armé au Nord du pays depuis Janvier 2012 et (iii) le Coup d'État ayant renversé le Président Amadou Toumani Touré le 22 Mars 2012. Bien qu'un Gouvernement de transition soit mis en place, la situation demeure encore très précaire à Bamako après les affrontements internes entre militaires le 30 avril 2012 et l'agression physique sur la personne du Président intérimaire le 21 mai 2012.

Ces crises ont entraîné des conséquences humanitaires dramatiques avec plus de 174,000¹ déplacées internes et le nombre de réfugiés estimé à 181 527².

Aujourd'hui, dans le domaine des droits humains et des Violences Basées sur le Genre (VBG), le constat est alarmant du fait que la partie Nord du Mali vit sous le joug d'une fraction intégristes islamistes dirigée par ANCAR DINE. Les populations vivant au Nord du pays subissent de plein fouet, les conséquences sociopolitiques et économiques de l'occupation de leurs régions. Malheureusement comme dans tous les drames de cette envergure, les femmes sont parmi les couches sociales les plus vulnérables.

Dans ces zones sous occupation, la condition de la femme se dégrade rapidement. On assiste à l'application de la Charia dans la quasi-totalité des zones contrôlées par les rebelles Salafistes (AQMI; Ançar Dine, Boko Haram, MUJAO, etc). Les organisations des droits humains comme Human Rights Watch et Amnesty International et certaines ONGs actives sur le terrain ont fait état de nombreux cas de viols (collectifs, publics), d'enlèvements, de lapidations, séquestrations, de flagellations publiques pour adultère et de mariages forcés.

L'accès limité des 3 régions du Nord et une partie de la région de Mopti (Tenenkou, Youwarou, Douentza, Koro) aux regards extérieurs et à l'aide humanitaire rajoute encore à l'incertitude du sort généralement réservé aux femmes dans un contexte d'extrémisme et d'absence de droit et de recours pour les femmes.

¹ SITEP IOM Mali, Internally Displaced Persons in Mali, juillet 2012

² UNHCR : 21 Juin 2012

A ce jour, les services sociaux de base lorsqu'ils n'ont pas été pillés ou détruits fonctionnent à minima dans les régions sous occupation. Dans ce contexte, il n'existe aucune structure de prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ni d'action de réinsertion communautaire.

Le sous cluster VBG fait partie intégrante du cluster protection qui a été activé dès le début de la crise sécuritaire en mars 2012 afin de coordonner, renforcer et améliorer les efforts et les activités de tous les acteurs et parties prenantes intervenant dans la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre au Mali.

II. Cadre stratégique du sous cluster VBG :

Comme prévu par la réforme humanitaire, le sous cluster VBG vise à coordonner et à consolider les activités de toutes les parties prenantes pour améliorer la réponse et la prévention aux VBG parmi les populations affectées par la triple crise sécuritaire, alimentaire et institutionnelle que connaît le Mali.

Le Sous-Cluster GBV comprend des représentants du gouvernement, des organisations nationales et internationales, les Agences des Nations Unies et autres organisations internationales.

La violence basée sur le sexe constitue une violation des droits fondamentaux de l'être humain protégés par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, y compris le droit de la personne à la sécurité ; le droit à un niveau élevé de santé physique et mentale ; le droit d'être préservé de la torture ou de tout traitement cruels, inhumains ou dégradants ; et le droit à la vie.

Le Sous Cluster est en charge de promouvoir la mise en œuvre de mesures concrètes contre les VBG dans les situations d'urgences telles qu'exprimer par le Conseil de sécurité. C'est ainsi que (4) quatre résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité ont été adoptées, toutes sont cruciales dans la lutte pour le rôle des femmes dans le rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et contre les violences sexistes. Pris ensemble, ces résolutions constituent un cadre essentiel pour l'amélioration de la situation des femmes dans les pays touchés par les crises.

- Résolution 1325 (2000) a été la première résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le lien entre les femmes à la paix et la sécurité. Elle reconnaît que les femmes sont davantage touchées par les crises et appelle à leur protection contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit, pour l'intégration de perspectives

sexospécifiques dans tous les aspects des opérations de paix, et pour la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

- Résolution 1820 (2008) a été la première à reconnaître les VBG comme une question de paix et la sécurité internationales. Elle appelle les acteurs armés à mettre fin à la pratique d'utiliser la violence sexuelle contre des civils à des fins politiques ou militaires, et pour toutes les parties au conflit à lutter contre l'impunité pour la violence sexuelle et fournir une protection efficace aux civils. Elle appelle également les Nations Unies et les opérations de paix à développer des mécanismes pour prévenir et répondre à la violence sexuelle, y compris par la formation du personnel, le déploiement de plus de femmes aux opérations de paix, l'application de politiques de tolérance zéro et le renforcement des capacités des institutions nationales et internationales.
- Résolution 1888 (2009) renforce l'application de la résolution 1820 par l'attribution de leadership et d'établissement de mécanismes de soutien efficaces. Elle appelle à la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire Général pour coordonner les efforts de l'ONU afin de faire face aux violences sexuelles lors des conflits, ainsi que pour le déploiement rapide d'équipes d'experts et de conseillers lors des situations préoccupantes. La résolution appelle également à l'inclusion à la problématique des violences sexuelles dans les négociations de paix, le développement d'approches pour contrer les effets de la violence sexuelle, et l'amélioration du suivi et des rapports sur les tendances des conflits et des auteurs.
- Résolution 1889 (2009) aborde les obstacles à la participation des femmes aux processus de paix et de consolidation de la paix, comme le prescrit la résolution 1325. Il demande au Secrétaire général de l'ONU de soumettre au Conseil de sécurité un ensemble d'indicateurs à utiliser au niveau mondial pour suivre la mise en œuvre de la résolution 1325 et au renforcement des réponses nationales et internationales aux besoins des femmes et des filles dans les périodes de conflits et de post-conflit.

Cet ensemble d'arsenaux sont complétés par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes (ratifié par le Mali le 16 septembre 2004), les traités, ainsi que les lois nationales maliennes.

III. Objectif global et domaines d'intervention du sous cluster VBG

Le sous cluster sur « Les Violences Basées sur le Genre » (VBG) vise à coordonner et à consolider les activités de toutes les parties prenantes pour améliorer la prévention et la réponse aux VBG parmi les populations affectées par la triple crise sécuritaire, alimentaire et institutionnelle que connaît le Mali.

Le Sous-Cluster GBV travaille en étroite collaboration avec le Sous-Cluster protection pour la protection de l'enfant et rend compte au Cluster Protection.

Les axes stratégiques majeurs d'intervention du sous cluster VBG se composent des éléments suivants :

- ✓ Coordination et planification pour renforcer et formaliser les efforts de la prévention et de la réponse des GBV;
- ✓ Evaluation des besoins et lacunes (gaps) par rapport à la prévention et à la réponse aux GBV ;
- ✓ Partage d'informations sur les activités, construire une coalition pour réduire la probabilité de la réplique programmatique.;
- ✓ Mise en oeuvre des activités de prévention et de la réponse sur les GBV;
- ✓ Plaidoyer pour la mobilisation de ressources;
- ✓ Facilitation de la collecte des données par sexe pour dégager les tendances, les leçons apprises et les meilleurs pratiques;
- ✓ Développement de la réponse standardisée pour les membres du sous cluster GBV;
- ✓ Mise en place des groupes de travail VBG dans toutes les régions du Mali et travailler en synergie avec les comités régionaux de crise;
- ✓ Renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de réponse
- ✓ Suivi et évaluation des actions mises en oeuvre

IV. Besoins et priorités d'intervention

Le dispositif institutionnel de prévention et de lutte contre les VBG a été désorganisé dans tout le pays en général mais particulièrement dans sa partie nord. Les besoins dans les domaines suivants sont prioritaires :

➤ Coordination :

- Renforcement des mécanismes de coordination des VBG à tous les niveaux, y compris les groupes de travail et les comités régionaux et locaux de crise.
- Création de synergies entre les interventions en matière de VBG entre tous les acteurs internationaux, nationaux et locaux.
- Collecte des données par sexe pour dégager les tendances, les leçons apprises et les meilleurs pratiques

- Promotion de la sensibilisation des communautés (leaders communautaires/religieux, responsables de mouvements associatifs etc.)
- **Renforcement des capacités**
 - renforcement des capacités de tous des partenaires et autorités locaux car ayant la responsabilité première de protéger les personnes.
 - renforcement de capacités des organisations intervenant dans la lutte contre les VBG, conformément aux directives de l'IASC.
- **Analyse et Evaluation des besoins**
 - Mise en place d'un système performant de suivi de la réponse des VBG au sein du sous cluster VBG
 - Analyse des besoins, en rapport avec la réponse existante
- **Préparation à l'Urgence**
 - Elaboration et suivi d'un plan de contingence du sous cluster
- **Application des standards**
 - Garantie de l'application des standards nationaux et internationaux relatifs aux programmes de VBG qui devraient être partagés entre les membres.
- **Surveillance et Communication**
 - Soutien au système de surveillance et de communication sur les VBG ;
 - Renforcement de la qualité et l'analyse du monitoring des acteurs des VBG ;
 - Amélioration de la prévention et réponse aux VBG ;
 - Soutien et renforcement du system de gestion de l'information sur les VBG.
- **Plaidoyer et mobilisation de ressources**
 - Développement d'actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources en direction du Gouvernement, partenaires, donateurs.

IV. Transversalité des VBG dans les autres secteurs de l'urgence

Ressources humaines:

- Réduire les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) de la population bénéficiaire par des agents humanitaires et par des soldats de la paix.
- Recruter le personnel de sorte à décourager l'EAS;
- Distribuer les codes de conduite aux partenaires et les en informer;
- Mise en place de mécanismes de plaintes anonymes;
- Instituer un réseau de groupes focaux sur l'EAS.

Eau et Assainissement

- Mettre en place des programmes d'eau/d'assainissement salubres
- Veiller à une représentation des femmes dans les comités d'eau et d'assainissement WATSAN

Sécurité alimentaire et Nutrition

- Mise en place de programmes sûrs de sécurité alimentaire et de nutrition;
- Contrôle des niveaux de nutrition pour détecter tout problème sexospécifique lié à la sécurité alimentaire et à la nutrition

Abris, Planification des sites et Articles non alimentaires

- Garantir la sûreté des sites prévus et des endroits sensibles à l'intérieur des sites;
- Mise en oeuvre de programmes d'abris et de planification de sites sûrs;
- Fournir des abris sûrs aux survivant(e)s/victimes de la violence sexuelle;
- Mettre en place des stratégies sûres de collecte de combustible;
- Fournir aux femmes et aux filles des articles d'hygiène intime.
- Suivi continu afin de détecter tout problème sexospécifique lié à l'emplacement des sites et des refuges ainsi qu'à leur planification

Santé et Services communautaires

- Former le personnel aux soins de santé spécifiques à la GBV, conseil, mécanismes de renvoi, et aux questions des droits;
- Incorporer des programmes relatifs à la GBV dans la planification des dispositifs d'intervention des services de santé et communautaires;
- Garantir aux femmes l'accès aux services de santé de base;
- Offrir des services de santé liés à la violence sexuelle;
- Fournir aux survivantes/victimes un soutien psychologique et social reposant sur la communauté;
- Elargissement des soins médicaux et psychologiques aux survivant(e)s/victimes;
- Création ou amélioration des protocoles de collecte de preuves médico-légales;
- Participation active des hommes aux efforts de prévention de la GBV;
- Cibler les filles et les femmes dans les programmes générateurs de revenus

Education :

- Identifier et former des enseignants à la lutte contre la GBV;
- Garantir aux filles et aux garçons un accès sûr à l'éducation;
- Création de mécanismes de prévention et de réponse à l'EAS dans les structures éducatives.

Information Education Communication (IEC)

- Faire participer les femmes, les hommes et les jeunes à la conception de messages culturels appropriés dans les langues locales;
- Veiller à l'utilisation de moyens de communication adéquats dans les campagnes de sensibilisation;
- Informer la population de la violence sexuelle et des services disponibles;
- Distribuer aux détenteurs d'armes des informations sur le droit international humanitaire;

- Fourniture d'IEC par des canaux variés;
- Appui à la participation des organisations féminines et masculines au renforcement des programmes de proximité;
- Mise en place de programmes de communication visant à un changement de comportement.